

Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table

Organisation : Tennis de Table La Chaux-de-Fonds

Coordinateur : Gérard Crameri



Tennis de Table La Chaux-de-Fonds

CP 359, 2301 La Chaux-de-Fonds

www.anjtt.ch - chaux-de-fonds@anjtt.ch



A tous les clubs de l'ANJTT

Directoire ANJTT

Donateur: : M M. Feuz

Dpt. Jeunesse : M. L. Schaffter

Responsable site web

La Chaux-de-Fonds, le 16 janvier 2011

Invitation au « Challenge Landry-Feuz »

Chers amis pongistes,

Nous avons le plaisir d'inviter tous les M13 (et plus jeunes), M15 et M18 licenciés et non-licenciés de l'ANJTT à participer au « Challenge Landry-Feuz ».

Date :	Samedi 5 février 2011
Ouverture de la salle :	08h30
Début des rencontres :	09h00
Lieu :	Halle gym du Collège de Bellevue Dr Kern 14 La Chaux-de-Fonds
Web :	www.anjtt.ch/landry-feuz Documents, photos, reportage vidéo, résultats, palmarès, médias
Formule de jeux :	Système 'Coupe Swaythling' selon règlement ci-joint
Finance :	CHF 15.- par équipe, à payer sur place par le responsable du club
Organisateur :	Tennis de Table La Chaux-de-Fonds
Juge-arbitre :	Gérard Crameri
Tables:	16-18
Balles :	Tibhar *** Orange
Prix :	un challenge aux vainqueurs + coupes aux 3 premières équipes
Remarques :	- un joueur inscrit qui ne se présente pas devra s'acquitter d'un dédommagement de Fr. 20.- plus frais d'inscription. - les joueurs non-licenciés peuvent participer à ce tournoi. Ils sont à inscrire dans leur catégorie d'âge ou celle supérieure.
Délai d'inscription :	mardi 1. février 2011, C/o Gérard Crameri, Nord 183a, 2300 La Chaux-de-Fonds Ou par E-mail à chaux-de-fonds@anjtt.ch (Table d'inscription sur www.anjtt.ch/landry-feuz)
Tirage au sort :	Jeudi 3 février 2010.
Annexe :	un règlement, une table d'inscription

Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de cette manifestation, nous vous présentons, chers amis pongistes, nos salutations sportives.



Gérard Crameri, Coordinateur de la manifestation

Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table

Organisation : Tennis de Table La Chaux-de-Fonds

Coordinateur : Gérard Crameri



Tennis de Table La Chaux-de-Fonds

CP 359, 2301 La Chaux-de-Fds

www.anjtt.ch - chaux-de-fonds@anjtt.ch



CHALLENGE LANDRY – FEUZ

Offert par Messieurs Martial Landry et Michel Feuz

REGLEMENT

- Le challenge Landry-Feuz se dispute chaque année lors d'un tournoi réunissant les U13 benjamin(e)s, U15 cadet(te)s et U18 juniors de l'ANJTT.
- Le tournoi se dispute en trois catégories (mixtes) :
 - a) Catégorie U13 [benjamin(e)s] 2 joueurs U13
 - b) Catégorie U15 [cadet(te)s] 2 joueurs U15 ou 1 joueur U15 et 1 joueur U13
 - c) Catégorie U18 [juniors] 2 joueurs U18 ou 1 joueur U18 et 1 joueur U15 ou U13
- Une rencontre se dispute selon le système « Coupe Swaythling », elle est interrompue lorsqu'une des deux équipes atteint trois victoires, l'équipe vaincue est éliminée. Exception faite pour le premier tour où tous les matches seront disputés.
Une équipe se compose de 2 joueurs par équipe, ils sont inscrits sur la feuille de match dans l'ordre de leur niveau de jeu (classement) aux positions A, B ainsi que X, Y.
Le match se déroule dans l'ordre suivant :

Match 1	A – Y	Match 3	Double	Match 4	A – X
Match 2	B – X			Match 5	B – Y
- Un joueur peut être remplacé au début du tournoi à la condition qu'il ne se trouve pas dans la salle et que le joueur qui le remplace ne possède pas un classement supérieur au joueur absent. Le remplaçant doit provenir d'une équipe inscrite régulièrement dont le deuxième joueur doit également être absent.
- Au tour principal, la rencontre est terminée lorsqu'une des deux équipes atteint trois victoires, l'équipe vaincue est éliminée.
- Le tableau du tournoi tient compte du classement des joueurs.
- Un challenge sera attribué pour une année à l'équipe vainqueur de chaque série.
- Un challenge devra être gagné quatre fois en cinq ans par des joueurs du même club pour être attribué définitivement à ce club. Au cas où deux joueurs de clubs différents composeraient l'équipe gagnante, chacun des deux clubs marque une demi-victoire.
- L'équipe détentrice d'un challenge en est responsable. Elle devra le faire graver (selon instruction) et le restituer au président de la commission technique de l'ANJTT au plus tard un mois avant la date du tournoi suivant. Les challenges seront confiés contre signature des vainqueurs.
- En cas de suppression de ce challenge, la commission technique de l'ANJTT en devient propriétaire.
- Un règlement financier règle les questions financières.
- La commission technique de l'ANJTT est responsable de l'application de ce règlement.